

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne tenue le 28 août 2024, à 19 h 00, à la salle du conseil 2450 rue Victoria, Sainte-Julienne, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Monsieur Claude Rollin, district 1 Monsieur Stéphane Breault, district 2 Monsieur Benoit Ricard, district 3 Madame Aryane Boyer, district 4 Monsieur Enock-Robin Turcotte, district 5 Monsieur Joël Ricard, district 6

Formant quorum sous la présidence de monsieur Jean-Pierre Charron, maire.

Est présente, madame Nathalie Girard, directrice générale et greffière-trésorière.

Le maire déclare la séance ouverte à 19 h 00.

24-08X-357

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR APPUYÉ PAR

Monsieur Joël Ricard

Monsieur Enock-Robin Turcotte

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ::

Tous les membres du conseil ont reçu leur avis de convocation tel que stipulé au Règlement n°873-12 concernant la régie interne des séances du conseil municipal et conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

Cette séance extraordinaire a été convoquée par le maire pour prendre en considération les sujets suivants :

- Ouverture de la séance
- Adoption de l'ordre du jour
- Levée de la séance

ADOPTÉE

24-08X-358

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR APPUYÉ PAR

Monsieur Claude Rollin Monsieur Benoit Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE

24-08X-359

AUTORISATION SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE

CONSIDÉRANT QUE

la municipalité a procédé à l'embauche d'étudiants pour l'été 2024;



CONSIDÉRANT

l'article 1,02 m) de la convention

collective des cols bleus;

CONSIDÉRANT QUE

des discussions ont été tenues à cet effet avec le syndicat et requiert la signature

d'une lettre d'entente entre les parties;

IL EST PROPOSÉ PAR APPUYÉ PAR

Monsieur Claude Rollin Monsieur Benoit Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ::

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité, la lettre d'entente à intervenir avec le syndicat en ce qui a trait au salaire étudiant.

ADOPTÉE

24-08X-360

DIVERS MANDATS DE TRAVAUX ET ACHAT DE MATÉRIEL SUITE À LA TEMPÊTE DEBBY

CONSIDÉRANT QUE

pas moins de 163 mm de pluie sont tombés sur la municipalité le 9 août dernier causant des dommages importants sur le réseau routier sur

l'ensemble du territoire;

CONSIDÉRANT QUE

par sa résolution 24-08X-313, la municipalité a déclaré l'état d'urgence en vertu de l'article 42 de la Loi sur la sécurité civile, d'une durée maximale

permise de 5 jours;

CONSIDÉRANT

qu'au-delà de ce délai, la municipalité doit respecter ses règlements de gestion contractuelle et de la délégation de

pouvoir dépenser de directeurs;

CONSIDÉRANT

l'article 9.2 du règlement 1009-20;

CONSIDÉRANT

le désir du conseil de poursuivre les travaux de reconstruction des rues, des accotements de plusieurs chemins, de remplacement de divers ponceaux, de nettoyage de fossés, de rechargement granulaire, de collecte de matières

contaminées et de nettoyage;

CONSIDÉRANT QUE

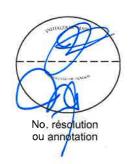
la municipalité a procédé à diverses

demandes de prix;

IL EST PROPOSÉ PAR APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule de la résolution en fait partie intégrante et ne



peut être dissocié;

QUE le conseil autorise l'achat du matériel suivant plus les taxes applicables:

Ponceaux	Arthur Rivest Rona inc	18 579,64 \$
200 tonnes pierre 4 à 8	Latendresse Asphalte	4 700 \$
500 tonnes de sable	Excavation Carroll	7 275,00 \$
2000 tonnes pierre 0- 2	Latendresse Asphalte	40 000 \$
1/2		
2000 tonnes pierre 0 -	Sintra	35 780,00\$
3/4		

QUE le conseil octroi les mandats suivants :

- Travaux de réparation des accotements incluant la signalisation sur divers tronçons au montant de 16 850 \$ plus les taxes applicables selon la soumission datée du 22 août 2024 à Latendresse Asphalte;
- Travaux de réparation de ponceaux, de fossé et de réfection sur le chemin Payette, certaines rues des domaines lac du Moulin, Lac des Pins, Lac des Fourches à l'entreprise J2 Excavation inc. au montant de 40 585 \$ plus les taxes applicables;
- Service de camionnage et de collecte des matières contaminées en bordures des rues au montant de 350\$ de l'heure plus les taxes applicables et les frais d'enfouissement et de transbordement à l'entreprise 9439-4376 Québec inc;
- Travaux de remplacement de ponceaux, accotements, fossés sur le rang 4 à l'entreprise Daniel Laberge Transport au montant de 21 750 \$ plus les taxes applicables, le tout selon la soumission datée du 28 août 2024;

QUE ces dépenses soient financées à même les sommes provenant de l'excédent non affecté.

ADOPTÉE

24-08X-361

ABOLITION DU POSTE D'AIDE AUX DEVOIRS ET DU SERVICE

CONSIDÉRANT l'analyse approfondie de l'offre de services d'aide aux devoirs offerts à la

bibliothèque de la Municipalité;

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de ne plus

offrir ce service ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction

générale et du comité loisirs et culture;

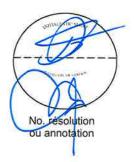
IL EST PROPOSÉ PAR

APPUYÉ PAR

Madame Aryane Boyer Monsieur Benoit Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule de la résolution en fait partie intégrante et ne peut être dissocié;



QUE la Municipalité cesse d'offrir le service d'aide aux devoirs à la bibliothèque municipale ;

QUE la Municipalité procède à l'abolition du poste d'enseignant en date du 29 août 2024;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer tout document lié à la mise en œuvre de la présente résolution ;

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire ouvre la période de questions et invite les personnes présentes à s'exprimer.

24-08X-362

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR APPUYÉ PAR

Monsieur Joël Ricard Madame Aryane Boyer

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De lever la séance.

ADOPTÉE

Monsieur Jean-Pierre Charron

Maire

Madame Nathalie Girard Directrice générale et greffière-trésorière